



International Council of Nurses
The global voice of nursing

Communiqué du CII

Le Conseil des représentantes d'associations nationales d'infirmières (CRN), l'organe directeur du Conseil International des Infirmières, s'est réuni du 29 juin au 1^{er} juillet, à Montréal (Canada). Parmi les principaux messages qui ressortent des débats, citons :

- Les pouvoirs publics doivent suivre le Plan d'action CSU2030 pour mettre en place des systèmes solides, réactifs et résilients qui appuient, développent et protègent les personnels de soins infirmiers et de santé dans le monde.
- Le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé doit être renforcé et il doit être veillé à ce que les pays « émetteurs » comme les pays « récepteurs » en tirent des avantages justes et concrets. Observer un moratoire sur le recrutement dans les pays les plus vulnérables.
- Les organismes de soins de santé et les pouvoirs publics doivent vigoureusement œuvrer à renforcer la disponibilité en personnels infirmiers et ne pas se contenter de remplacer des infirmières agréées par du personnel de soutien moins qualifié comme mesure de réduction des dépenses ou solution à la pénurie d'infirmières agréées. De telles mesures ont des conséquences graves et inacceptables sur la sécurité des patients et doivent être supprimées sans délai.
- Tous les pays doivent accroître l'investissement dans les soins de santé, y compris former un plus grand nombre d'infirmières agréées, et renforcer et protéger les infirmières sur le plan professionnel afin de remédier à la pénurie chronique de personnel, ce qui permettra de faire passer les soins infirmiers du statut d'invisibles à inestimables.
- Des mesures doivent être prises de toute urgence pour répondre aux besoins de santé et respecter les droits et la sécurité des migrants et des réfugiés, mais aussi des autres populations vulnérables.
- Les infirmières doivent être associées à la planification et à l'élaboration des politiques afin de garantir la préparation à de futures pandémies. Les enseignements tirés doivent être convertis en actions.
- Il est essentiel de reconnaître les infirmières comme des leaders et des acteurs qui changent la donne en vue de créer des systèmes de santé pérennes. Tous les pays doivent nommer une infirmière en chef et disposer d'un plus grand nombre d'infirmières dans les postes de direction clés.

- Les droits des infirmières doivent être respectés dans les zones de conflit et de catastrophe. La communauté internationale ne peut plus fermer les yeux sur les violations des droits de l'homme perpétrées contre les agents de santé.
- Des données précises sur les personnels infirmiers dans le monde doivent être recueillies et un deuxième rapport sur *La situation du personnel infirmier dans le monde* élaboré afin de vérifier la répartition mondiale des infirmières, préciser le nombre d'infirmières supplémentaires requises et prendre des mesures pour répondre aux besoins de santé à l'échelon mondial.
- Les étudiants en soins infirmiers et les infirmières en début de carrière, futurs leaders de la profession, doivent jouer un rôle actif.
- Il doit être veillé à combiner les compétences de façon appropriée et à ce que la définition de la convention n° 149 sur le personnel infirmier de l'Organisation internationale du Travail soit actualisée pour qu'elle corresponde à la définition du CII.
- Il faut plaider pour l'égalité des sexes et protéger les infirmières de la violence sur le lieu de travail.